



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 19 mai 2021

FEUILLE DE ROUTE ÉDUCATION NATIONALE ET ENSEIGNEMENT AGRICOLE : VALORISER LES MÉTIERS DU VIVANT ET LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, ont réuni hier les recteurs d'Académie et les directeurs régionaux de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour leur présenter la feuille de route « Éducation nationale et Enseignement agricole » en 2021 et 2022. Cette feuille de route commune vise à contribuer à la valorisation des formations et métiers liés à l'agriculture, du paysage, de la forêt et de l'agroalimentaire et à soutenir les actions d'éducation au développement durable dans les écoles et établissements d'enseignement.

Afin de valoriser les formations aux métiers du vivant et permettre une meilleure découverte de l'enseignement agricole lors de l'orientation des élèves, plusieurs actions sont prévues :

- **Un renforcement de la découverte des métiers** au travers d'actions éducatives avec les lycées et collèges pour favoriser la découverte d'exploitations agricoles proches, notamment dans le cadre de la campagne de communication du plan France Relance sur les métiers de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire, de la Pêche, de la Forêt et des Paysages qui sera lancée avant l'été.
- La participation d'établissements de l'enseignement agricole aux **Campus des métiers et des Qualifications (CMQ)** afin de rapprocher les offres de formation des deux systèmes autour des métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des territoires (comme la protection des espaces naturels par exemple) et d'enrichir les possibilités de parcours.
- **Des échanges de connaissances, d'expériences et de projets entre éco-délégués de classes, d'établissements des deux systèmes.** Des partenariats pourraient être engagés entre les lycées agricoles et des collèges et lycées de proximité. Ces échanges seront l'occasion pour des lycéens et collégiens de découvrir le monde de la production agricole.
- **Le partage du label E3D (« Établissement engagé dans une démarche globale d'éducation au développement durable ») entre les établissements des deux ministères.** Ce label, développé par l'éducation nationale, sera rendu accessible aux établissements de l'enseignement agricole.

Par ailleurs, la feuille de route conjointe des deux ministères permettra d'approfondir au sein du monde éducatif de grandes thématiques liées à l'agriculture, à la forêt, à l'alimentation, à l'environnement et au bien-être animal :

- **La mise à disposition et la diffusion de ressources pédagogiques sur l'éducation à l'alimentation,** avec un focus particulier sur les circuits courts, produits durables ou sous signes d'origine et de qualité.
- **Les objectifs de la loi EGALIM dans la restauration collective publique** (50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité - dont minimum de 20 % de produits bio) sont pleinement partagés par les deux ministères et seront portés dans le cadre de leur dialogue avec les collectivités territoriales.
- **La promotion des espaces arborés et du rôle de la forêt dans la lutte contre le changement climatique,** en favorisant la participation des élèves à des projets de reboisement.

- Les deux ministères travailleront à l'élaboration de ressources pédagogiques à destination des élèves des écoles, collèges et lycées sur **la relation Homme-Animal, les pratiques d'élevage en France et ses enjeux, le bien-être des animaux de compagnie.**

Lors de leur intervention devant les recteurs et les DRAAF, Jean-Michel BLANQUER et Julien DENORMANDIE ont rappelé toute l'importance de l'éducation à l'alimentation et à la découverte des métiers de l'agriculture pour la formation des futurs citoyens. Ils ont également fermement condamné certaines dérives de la part d'associations comme L214 qui ont pu être constatées dans des établissements scolaires ces derniers mois.

Contacts presse

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr